

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

Nº W21-799357



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9418 Société :

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 066A062513 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Menni Imane Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/05/23	CS	QUE VILLE VILLE	300 DH	INP : []
07/05/23	FAGIN	CSA Green Tapis	300 DH	X Dr CHAPPI [Signature]
		Bouskoura	100 DH	Anesthésie & animation
			06-07-57.57	INP : 0311194258 038310038

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

CLINIQUE VILLE Verte		AUXILIAIRES MEDICAUX			
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV
Sasa Green Town Villa Vespa	27/08/23	Perfusion			200 DH
Casa Verde Casablanca	27/08/23	Nébulisation			150 DH
CLINIQUE VILLE Verte	27/08/23	ECG			150 DH
Espace Green Town Casablanca	27/08/23	Pharmacie			100 DH
Bouskoura - Casablanca	③				

ORDONNANCE

Casablanca le,

07/06/2023

Dr GUARBI Othman
Anesthésie - Réanimation
N°E0011004758
Pat. : 036310038

Tres Honneur,

- Urgences 24h/24
- Médecine
- Chirurgie
- Réanimation
- Radiologie
- Cardiologie Interventionnelle
- Maternité
- Réanimation Néonatale
- Hémodialyse

- patiente âgée de 71ans.
 - 06 CPs. ~~AAS.~~ Asthme bénin sans trouble
 en cas de besoin.
 - S'est présente pour attaque
 de panique.
 - patiente avait bénéficié d'une
 séance de Nebulisation + (Anxiolytique
 + Ig de Mg⁺⁺ + Ig de Ca⁺⁺ en JVJ)

CLINIQUE VILLE VERTE
Casa Green Town, Villa Verte
Bouskoura - Casablanca ③
Tél.: 05 22 51 23 23 - 06 67 57 57 57

Dr. GUARBI Othman
Anesthésie - Réanimation
N°E0011004758
Pat. : 036310038

ANNEXE PHARMACIE

Nom patient	MENNI INES	N° Facture :	0	?1747L.-002
Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant	
CHLORURE DE SODIUM 0.9% PO 100ML	2	9,00	18,00	
GLUCONATE DE CALCIUM 10% Injecta (50)	1	3,63	3,63	
LIDOCAINE LAPROPHAN 2%20ml Injecta (01)	1	9,89	9,89	
METHYLSPREDNISOLONE ISIO 40 MG	1	13,70	13,70	
MIDAZOLAM A 5mg Injecta (10)	2	7,87	15,74	
SULFATE DE MAGNESIUM 0,15g/ml Injecta (5	1	2,50	2,50	
VENTOLINE NEB	2	1,84	3,68	
Sous-Total médicaments			67,14	
COMPRESSE STERILE TISSEE 10X10 PQT 5	1	3,25	3,25	
INTRANULE G 20 ROSE	1	2,65	2,65	
MASQUE NEBULISEUR ADULTE	1	18,72	18,72	
PERFUSEUR A SERUM AVEC ROBINET	1	7,80	7,80	
SERINGUE 10ML	4	1,60	6,40	
SERINGUE 5ML	1	1,00	1,00	
Sous-Total consommable médical			39,82	
(*) Conditionnement hospitalier			Total pharmacie	106,96

Bougkoura - Casablanca
 Casa Green Village - Casablanca
 3ème étage - 23-06/5757
 23-06/5757

CLINIQUE VILLE VERTE

E L S A N
TEL : 0522 51 23 23
TEL : 0667 57 57 57

F A C T U R E

N° **2 866** / 2023 du **07/05/2023**

Nom patient	MENNI INES	Entrée	Sortie
Prise en charge	PAYANTS	07/05/2023	07/05/2023

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
<i>PRESTATIONS INTERNES</i>				
CONSULTATION EN URGENCE RÉANIMATEUR DE G	1,00		400,00	400,00
PERFUSION	1,00		200,00	200,00
NÉBULISATION AVEC OXYGÈNE	1,00		400,00	400,00
ECG	1,00		100,00	100,00
			Sous-Total	1 100,00
PHARMACIE	1,00	PH	106,96	106,96
			Sous-Total	106,96
Total Frais Clinique				1 206,96

<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i>	Total général 1 206,96
MILLE DEUX CENT SIX DIRHAMS QUATRE-VINGT-SEIZE CENTIMES	
0.00	

Encaissements	Carte Bq	Total encaissé	Solde
	1 206,96	1 206,96	0,00

CLINIQUE VILLE VERTE
 Casa Green Town, Villa Verde
 Bouskoura Casablanca ③
 Tel: 05 22 51 23 13 - 06 67 57 57 57

Dr. Othman Othman
 Dr. Othman Othman
 N°P. 20194-8
 P. 20194-8
 00038



ORDONNANCE

Casablanca le,

08/05/23.

- Urgences 24h/24
- Médecine
- Chirurgie
- Réanimation
- Radiologie
- Cardiologie Interventionnelle
- Maternité
- Réanimation Néonatale
- Hémodialyse

Mr MERRI INED
Casablanca 8.
N° 100 501 201 201 201



ORDONNANCE

Casablanca le, 04/05/2023

● Urgences 24h/24

MENNI INES

● Médecine

● Chirurgie

● Réanimation

ECG

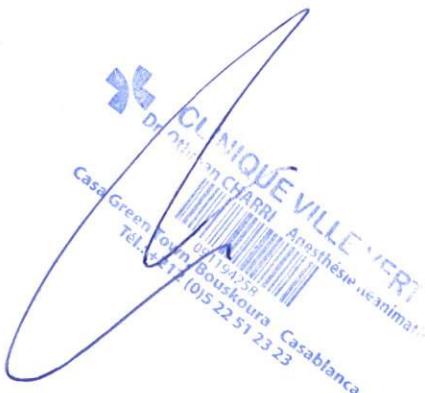
● Radiologie

● Cardiologie
Interventionnelle

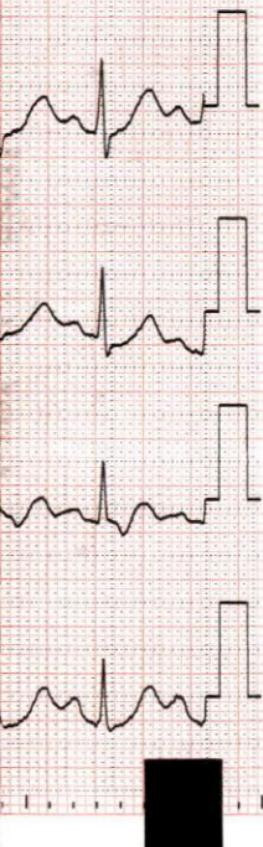
● Maternité

● Réanimation
Néonatale

● Hémodialyse



3:12 PM
137 bpm



ID:

May 7 2023 3:

Name:

Y

Sex: Male

Birth Date:

cm

kg

mmHg

Medication:

Vent rate	132	bpm
PR int	150	ms
QRS dur	84	ms
QT/QTc int	300/ 378	ms
P/QRS/T axis	90/ 84/ 46	°
RV5/SV1 amp	0.785/ 0.685	mV
RV5+SV1 amp	1.470	mV

1120 Sinus tachycardia

1570 with occasional ventricular premature comp

9140 ** abnormal rhythm ECG **

Unconfirmed Report

Reviewed by:

Exam:



220411121747L/

MENNI
Ines

06/04/2009

ETAGE 01

MUPRAS

08 PM

years

Menni
INES

ID:

Male

Name:

Birth Date:

Medication:

cm

kg

mmHg

May 7 2023

10 mm/mV 25 mm/s Filter: H50 d 150 Hz 10 mm/mV 10 mm/mV



aVR

V1

10 mm/mV



aVL

V2

V4



aVF

V3

V5

Rhythm [II] 10 mm/mV



1250K 05-08 03-06

Dept.:

Exam: